BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

*Convocation du 16 juin 2026*
*Affichée / Publiée le 16/06/2026*

**Conseillers Municipaux :**

| | |
|---|---|
| **En exercice :** | **27** |
| **Quorum :** | **14** |
| **Présents :** | 22 |
| **Absents :** | **6** |
| **Procurations :** | 4 |
| **Votants :** | 25 |

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260622-DCM22062026078-DE

**LE VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures**, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

**PRESENTS** : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Caroline COPPENS, Régis BOUGIS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Alexis FAUCHEUX.

**EXCUSÉS ET ABSENTS** : Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

**PROCURATIONS** : Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Agnès GODREUIL à Annick VIVIEN, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Régine LEFEUVRE.

## OBJET : MODIFICATION D'UN EMPLOI PERMANENT de la FILIERE ADMINISTRATIVE (N°2026-078)

Monsieur Le Maire indique que le conseil municipal est compétent pour créer et modifier les emplois de la commune.
Il rappelle que les emplois territoriaux relèvent d'une catégorie, d'une filière, d'un cadre d'emplois et d'un grade ou de plusieurs grades.
Les cadres d'emploi de la catégorie C comportent 3 grades.
Le premier grade (échelle C1) est accessible par la voie du recrutement direct, sans concours.
Dans le cadre de la pérennisation d'un contrat aidé (CAE subventionné par l'état) chargé de la communication, il propose au conseil municipal de modifier un emploi vacant à temps complet de rédacteur (filière administrative – Catégorie B) créé par délibération 2021-016a du 15/02/2021 en un emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (filière administrative - Catégorie C) accessible sur les 3 grades du cadre d'emplois :

- adjoint administratif (échelle de rémunération C1),
- adjoint administratif principal 2ème classe (échelle de rémunération C2),
- adjoint administratif principal 1ère classe (échelle de rémunération C3).

La durée annualisée de cet emploi à temps non complet est de 26h00.
L'agent affecté sur ce poste de ne souhaite pas travailler à temps complet.

Le CST, réuni le 16 juin dernier, a émis un avis favorable à cette modification d'un emploi de la filière administrative ; la catégorie, les grades et la durée hebdomadaire de 26,00 h, annualisée.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 et les articles L332-8 à L332-12,
Vu le Décret n°88-145 du 15 février 1988, modifié,
Vu le budget général de la commune et les crédits inscrits au chapitre 012,

A l'unanimité, le conseil municipal :
- modifie l'emploi de rédacteur territorial à temps complet créé par délibération 2021-016a en un emploi de la filière administrative à temps non complet de 26h00 / semaine accessible sur les 3 grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- actualise le tableau des effectifs en intégrant cette décision,
- précise que cet emploi sera accessible par les voies statutaires ; recrutement direct, recrutement sur une liste d'aptitude, mutation ou mobilité interne,
- permet, à défaut de candidature d'un fonctionnaire, de recruter un agent contractuel (article L332-8 du CGFP) pour un niveau de fonction et de rémunération correspondant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.